

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de BOBST GROUP SA tenue le
mercredi 28 avril 2010 à 17 h 00
au Palais de Beaulieu à Lausanne.

M. Charles Gebhard, Président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux actionnaires et ouvre l'Assemblée.

M. Markus Niederhauser, secrétaire du Conseil d'administration, tient le procès-verbal de l'Assemblée.

Le Président désigne Mme Claudine Amstein et M. Bernard Grobéty comme scrutateurs.

Le Président constate ensuite:

- que l'Assemblée a été convoquée conformément aux statuts avec l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2009
2. Décharge au Conseil d'administration
3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2009
4. Modifications des statuts
5. Elections au Conseil d'administration
6. Election de l'organe de révision

- que l'avis de convocation a paru le 7 avril 2010 dans la presse de grand tirage et dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce No. 66 du 7 avril 2010 et que les actionnaires ont reçu la convocation ainsi que leur carte d'inscription au dernier domicile communiqué à la société;

- que le rapport de gestion a été mis à disposition au siège de la société à partir du 7 avril 2010 et a également été envoyé au domicile des actionnaires qui en ont fait la demande;

- que l'organe de révision est représenté par MM. Pierre Delaloye, Pierre-Alain Coquoz et Fabrice Bernhard de la société Ernst & Young SA.

Aucun actionnaire n'a fait valoir, dans le délai et selon la forme prescrite par les statuts, le droit de faire inscrire un point à l'ordre du jour.

Toutes les formalités exigées par la loi et les statuts étant accomplies, l'Assemblée se trouve dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Dans son allocution, le Président déclare que l'année 2009 a été une année difficile pour le Groupe Bobst en raison d'une situation économique mondiale agitée. Le Groupe Bobst a été fortement touché par la crise financière. Le chiffre d'affaire consolidé enregistre une baisse de -35.4 % par rapport à 2008. Cette diminution a contraint le Groupe Bobst à mener une importante et indispensable restructuration, avec pour but de renouer avec la croissance et de retrouver l'équilibre financier dès que possible. Afin de créer le plus de synergies possibles parmi les compétences existantes et ainsi renforcer ses liens avec la clientèle, le Groupe Bobst se réorganise par processus technologiques en trois Business Units (BU) : BU Sheet-fed qui regroupe les lignes de produits de la boîte pliante et du carton ondulé, BU Web-fed qui regroupe les secteurs de la boîte pliante et des matériaux flexibles et la BU Services qui regroupe la vente de fournitures et le service.

Le Président explique ensuite que nonobstant les mesures prises à fin 2008 dans le Groupe pour diminuer les effets de la crise, p. exemple chez Bobst SA, le chômage partiel, le prêt de personnel, les plans de formation, la Direction a été contrainte de se séparer d'un certain nombre de collaborateurs au sein du Groupe ; un plan social a été signé le 7 décembre 2009 chez Bobst SA. Le Président remercie les employés qui ont dû quitter la société pour tous les services rendus.

Le Président mentionne que le Conseil d'administration a approuvé le transfert de toutes les activités du site de Prilly au site de Mex .

Ensuite le Président explique qu'au vu du résultat 2009 négatif, le Conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2009.

Le Président rappelle ensuite que Mme Maia Wentland Forte ne se représente pas pour un nouveau mandat au sein du Conseil d'administration et lui exprime sa gratitude pour le travail accompli au sein du Conseil.

M. Jean-Pascal Bobst, Président de la Direction du Groupe, commente les événements principaux de 2009. Le niveau de commandes très bas a contraint la Direction à présenter, en septembre 2009, au Conseil d'administration le programme de transformation du Groupe ainsi que divers plans sociaux pour certaines filiales. M. Bobst souligne que le programme de transformation ne remet pas en cause la stratégie du Groupe. Ce programme vise des objectifs d'excellence opérationnelle, de croissance et d'efficacité organisationnelle.

M. Bobst présente ensuite les chiffres clés de l'année 2009 et explique les raisons de la perte enregistrée pour 2009.

Ensuite M. Bobst présente le projet « Tous ensemble à Mex (TEAM)» qui regroupe les activités de Prilly à Mex et rappelle que ce projet ne change pas les priorités stratégiques du Groupe qui sont entre autres de continuer à grandir en Chine et en Inde. L'objectif est de retrouver pour le Groupe des résultats opérationnels nets équilibrés dès que possible.

Suivant ces exposés, le Président reprend la parole et passe à l'ordre du jour.

M. Niederhauser donne lecture de la feuille de présence qui indique la présence à 17 h 00 de 365 personnes, porteurs ou représentants de 12'793'300 voix, soit 88.00 % du total absolu des voix inscrites et 71.83 % du capital-actions au jour de l'Assemblée.

Le représentant indépendant représente 4'364'326 droits de votes. Les banques et autres représentants dépositaires représentent 280 droits de vote.

Les actionnaires présents ou porteurs d'une procuration représentent, 8'428'694 droits de vote.

Les actions de la société sont toutes des actions nominatives avec une valeur nominale CHF 1. --. Les actions propres détenues par la société ne sont pas représentées.

Le Président rappelle que l'Assemblée prend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix attribuées aux actions représentées, et que les votations et élections se font à main levée, sauf décision contraire du Président.

1. Approbation du rapport de gestion ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2009

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole.

M. Delaloye intervient pour la société Ernst & Young et précise que les réviseurs n'ont aucun commentaire à rajouter.

Le Président passe à la votation.

"L'Assemblée approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2009".

Cette résolution est adoptée à une très forte majorité.

2. Décharge au Conseil d'administration

Le Président ouvre la discussion, en rappelant que selon l'article 695 du code des obligations, les personnes qui ont coopéré à la gestion des affaires de la société ne peuvent prendre part aux décisions concernant la décharge. Personne ne demande la parole.

Le Président passe à la votation

"L'Assemblée donne décharge aux membres du Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2009".

Cette résolution est adoptée à une très forte majorité. Le Président constate que les personnes chargées de la gestion n'ont pas participé au vote.

3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2009

Le Conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende.

Le Président ouvre la discussion; personne ne demande la parole. Le Président passe à la votation.

« L'Assemblée décide de ne pas verser de dividende et de reporter à nouveau le solde de Francs 124'565'717.09 ».

Cette résolution est approuvée à une large majorité.

4. Modifications des statuts

Le Conseil d'administration propose de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

« Les actions sont exclusivement émises sous forme de droits-valeurs inscrits dans un registre. L'actionnaire ne peut pas prétendre à l'émission des actions sous une autre forme.

La société peut, en tout temps et sans le consentement de l'actionnaire, convertir les actions sous forme de droits-valeurs en actions sous forme de papiers-valeurs ou de certificats globaux. Elle en supporte les frais. La société peut, en tout temps et sans le consentement de l'actionnaire, annuler les papiers-valeurs et les certificats globaux qui lui sont remis.

Le cas échéant, les papiers-valeurs et les certificats globaux doivent porter la signature de deux membres du Conseil d'administration. L'apposition de ces signatures sous forme de fac-similé est autorisée. »

S'agissant d'une modification des statuts, Me Terrier en tant que notaire établit un procès-verbal authentique pour ce point à l'ordre du jour.

Le Président ouvre la discussion; personne ne demande la parole. Le Président passe à la votation.

« L'Assemblée approuve la modification de l'article 5 des statuts. ».

Cette résolution est approuvée à une large majorité.

5. Elections au Conseil d'administration

Le Président rappelle que les mandats de Madame Maia Wentland Forte, de Monsieur Charles Gebhard et de Monsieur Ulf Berg arrivent à échéance. Le président précise que le Conseil d'administration a pris acte de la volonté de Madame Maia Wentland Forte de ne pas se représenter et que Monsieur Berg et lui-même sont prêts à accepter le renouvellement de leurs mandats pour trois ans, ceci conformément aux statuts de la société.

Le Président explique qu'il va atteindre en 2011 l'âge limite de septante (70) ans qui s'applique aux membres du Conseil d'administration. Cependant les membres du Conseil d'administration ont demandé à M. Gebhard d'accepter encore une fois un mandat de trois ans afin de lui permettre d'accompagner la société pendant la présente restructuration profonde et éviter un changement important au niveau du Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion; personne ne demande la parole. Le Président passe à la votation.

Le Président propose de procéder à la réélection individuelle des administrateurs et cède la parole à Monsieur Thierry de Kalbermatten, Vice-président du Conseil d'administration, pour diriger l'Assemblée au sujet de la réélection de M. Charles Gebhard.

Le Vice-Président prend la parole et soumet ensuite à l'Assemblée la décision suivante: "L'Assemblée générale réélit M. Charles Gebhard comme membre du Conseil d'administration de la société pour une période de trois ans".

La résolution est adoptée à une forte majorité.

Le Président reprend la parole et soumet ensuite à l'Assemblée la décision suivante: "L'Assemblée générale élit M. Ulf Berg comme membre du Conseil d'administration de la société pour une période de trois ans".

La résolution est adoptée à une forte majorité.

6. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de reconduire le mandat de l'organe de révision.

Le Président ouvre la discussion; personne ne demande la parole.

Le Président passe à l'élection et soumet la résolution suivante:

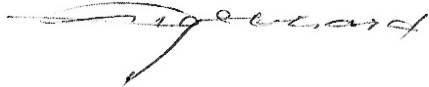
"L'Assemblée générale désigne la fiduciaire Ernst & Young SA comme organe de révision pour l'exercice 2010".

La résolution est approuvée à une forte majorité.

Au terme des délibérations, le Président remercie les actionnaires de leur soutien.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h00.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. G. ...', with a long horizontal stroke and a downward-pointing arrow at the end.

Le secrétaire hors Conseil:

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape followed by a wavy line.